

ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

LE PROGRAMME VILLES SANS BIDONVILLES

SYSTEME DE SUIVI PAR IMAGERIE SATELLITAIRE



Avril 2007

AXES DE L'EXPOSE

GENESE DU PROGRAMME

NOUVELLE APPROCHE DE RESORPTION

LE PROGRAMME «VILLES SANS BIDONVILLES»

ACQUIS Et CONTRAINTES

**SUIVI DU PROGRAMME A PARTIR DES IMAGES
SATELLITES**



GENESE DU PROGRAMME



Déficits importants

- ❑ Déficit en logements
- ❑ Déficit en équipement d'infrastructure
- ❑ Production d'unités de résorption ne permettant qu'une stabilisation relative du nombre de ménages habitant les bidonvilles



Insuffisances des stratégies de résorption

- ❑ Absence d'une offre en logements répondant aux capacités contributives des ménages à faible revenu
- ❑ Insuffisance de foncier public affecté à l'habitat social
- ❑ Faiblesse du contrôle et caractère non dissuasif des sanctions
- ❑ Interventions ponctuelles et absence d'une vision globale de la ville
- ❑ Ressources financières limitées au seul Budget Général de l'Etat et aux fonds collectés auprès des bénéficiaires
- ❑ Manque d'un cadre institutionnel de partenariat avec les collectivités locales



Evolution des bidonvilles

Diminution du taux d'accroissement des ménages résidants dans les bidonvilles

Entre 1982 & 1994	4,6%
Entre 1994 & 2004	2,1%

Diminution de la proportion des bidonvilles dans les tissus urbain

1982	10%
1994	9,2%
2004	8,2%

Toutefois, le nombre de ménage n'a pas cessé d'augmenter

1982	158.000
1994	230.000
2004	277.000



NOUVELLE APPROCHE DE RESORPTION



Cadre de référence

Le Discours Royal du 20 Août 2001

«...élaboration d'un cadre juridique et réglementaire pour un projet de programme national bien défini, visant à éradiquer l'habitat insalubre existant» et «de faire preuve d'ingéniosité pour trouver de nouvelles sources de financement qui soient stables et fiables»

Le discours Royale du 11 octobre 2002

«... préserver la dignité du citoyen en lui assurant un logement décent et en accélérant la mise en œuvre du Programme national de lutte contre l'habitat insalubre et d'éradication des bidonvilles»

Le Discours Royal du 30 juillet 2003

appelant à promouvoir *«toutes formes de contrôle strict et sévère et d'audit rigoureux»* dans la gestion des affaires publiques



Cadre de référence

- ❑ La déclaration de politique générale du Gouvernement qui a décidé la révision de l'ensemble des méthodes et moyens de production de l'habitat et de combattre l'habitat insalubre
- ❑ La déclaration du Millénaire des Nations unies visant à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis en 2020
- ❑ Le plan d'action «Cities Without Slums» élaboré par Cities Alliance et lancé par les Nations Unies en 1999



3 fondements de la nouvelle approche

1 Arrêt de la prolifération

Projets de textes juridiques et réglementaires

Simplification des procédures et diminution des délais d'autorisation

Couverture des villes par les documents d'urbanisme

Généralisation des Agences Urbaines

2 Prévention et promotion de l'Habitat Social

Mobilisation du foncier publique

Préfinancement des infrastructures primaires par le FSH

Partenariat avec le secteur privé

Création de fonds de garantie

Extension du micro- crédit à l'habitat social

3 Résorption de l'existant

La priorité à la résorption des bidonvilles en milieu urbain à travers le programme "Villes Sans Bidonvilles"



LE PROGRAMME «VILLES SANS BIDONVILLES»

Lancement du programme par la signature des contrats VSB de Rabat & Salé devant Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, le 22 juillet 2004



Les bases du programme

- ❑ La programmation sur la base de l'unicité de la ville
- ❑ Un cadre conventionnel à responsabilités partagées: Autorité Locale, Collectivités Locales, population concernée, Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme
- ❑ Une date butoir convenue entre les partenaires
- ❑ L'engagement sur l'arrêt de toute prolifération
- ❑ L'intensification de l'offre de l'habitat de prévention



Dispositions de mise en oeuvre

Contrat de Villes Sans Bidonvilles

- Entre l'Etat, l'Autorité et la Collectivité Locales
- Précise la consistance du programme, les modes opératoires les sources de financement et les mesures de contrôle et sanction

Conventions de financement et de réalisation

- Entre l'Etat et l'opérateur en charge de la réalisation
- Précise les délais, les montages technico financiers, les plans de financement ...

Les comités de suivi et de mise en oeuvre

- Le Comité Central de Suivi
- Le Comité Régional de Coordination
- Le Comité Provincial d'Identification et de Mise en Oeuvre



Dispositions de mise en oeuvre

Accompagnement social des ménages

Dans le but d'impliquer les habitants des bidonvilles dans les projets qui leur sont destinés

Renforcement du partenariat

- ❑ Au niveau national sont associés les départements et organismes concernés
- ❑ Au niveau international, le programme bénéficie de l'appui financier de l'union européenne, de la BEI, de l'AFD et du soutien institutionnel et technique de la banque mondiale, de l'USAID, de Cities Alliances et de la Coopération Française

Mesures diverses

- ❑ Renforcement des capacités d'intervention des Organismes Publics de l'Habitat
- ❑ Aide aux ménages en grande précarité
- ❑ Réalisation des équipements sociaux de proximité
- ❑ Communication élargie



Consistance du programme

Nombre de villes	83
Nombre de ménages	280.000
Coût	20,4 Milliards de Dh
Contribution de l'Etat	7,4 Milliards de Dh



Avancement du programme

Contractualisation

Nombre de villes contractualisées	61
Nombre de ménages concernés par un contrat ou une convention	237.000

Réalisations

Unités en cours de réalisation	70.000
Unités disponibles non attribuées	18.000
Baraques démolies ou restructurées	68.000



ACQUIS & CONTRAINTES



Les acquis

- ❑ Synergie avec les départements Ministériels concernés
- ❑ Adhésion de Messieurs les Walis et Gouverneurs et des élus locaux
- ❑ Mobilisation des Opérateurs Publics (Holding d'Aménagement AI OMRANE, ERACs, Groupe CDG...)
- ❑ Impact positif du programme auprès des ONG et du mouvement associatif
- ❑ Soutien des organismes et des institutions internationaux...



Contraintes

- ❑ **Disparité, entre les villes et les Régions, dans le processus de soutien et d'accompagnement**
- ❑ **Cadence de transfert et de démolition non conforme au rythme de réalisation**
- ❑ **Tendance des ménages à occuper l'espace libéré par les baraques démolies**
- ❑ **Dispositions insuffisantes en matière de contrôle et de coercition face aux contraventions**



SUIVI DU PVSB A PARTIR DES IMAGES SATELLITES



Une des solution préconisée

Convention de partenariat avec le Centre Royal de
Téledétection Spatiale

Objectifs

- ❑ Se doter d'un outil performant et rapide pour évaluer les changements au cours du temps de l'occupation du sol par les baraques
- ❑ Mettre en place un système d'Information Géographique pour la gestion et le suivi du programme « Villes sans bidonvilles »



Consistance

- La superficie globale à couvrir est de 4750 Km² environ.
- Treize Régions sont concernées : 54 Provinces et Préfectures comprenant 95 communes.

REGION	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1- CHAOUIA - OUARDIGHA	270	270	270	134	-	-	-
2- DOUKKALA - ABDA	294	294	294	-	-	-	-
3- FES - BOULEMANE	314	314	314	250	-	-	-
4- CHARB - CHRARDA BENI HSEN	604	604	540	348	-	-	-
5- GRAND CASABLANCA	500	500	500	500	500	500	500
6- MARRAKECH - TENSIFT - AL HAOUZ	368	368	368	368	368	240	-
7- MEKNES - TAFILALET	214	214	214	-	-	-	-
8- ORIENTAL	440	440	440	312	-	-	-
9- RABAT - SALE ZEMMOUR - ZAER	528	528	528	528	400	400	-
10- SOUSS - MASSA - DRAA	160	160	160	160	-	-	-
11- TADLA - AZILAL	144	144	144	-	-	-	-
12- TANGER - TETOUAN	658	658	658	658	658	-	-
13- TAZA AL HOUCEIMA - TAOUNATE	256	256	256	256	-	-	-
TOTAL	4750	4750	4686	3514	1926	1140	500



Résultats attendus

- ❑ Fournir des Images Quikbird en couleur de résolution de 60cm acquises sur plusieurs années (sauf pour cinq cas de grandes villes en spot 5)
- ❑ Délimiter les bidonvilles sur l'image de l'année n
- ❑ Évaluer les changements (extension et/ou démolition) de l'année n+1 par rapport à l'année n
- ❑ Etablir des statistiques : superficie des bidonvilles, superficie des extensions et/ou superficie des démolitions par commune



Situation des acquisitions (2005 & 2006)

28 images Quickbird

- Al Hoceima
- Béni Mellal
- Berkane
- Casablanca
- El Jadida
- Fès
- Khénifra
- Khemisset
- Khouribga
- Ksar El Kébir
- Larache
- Machra Bel Ksiri
- Oued Zem
- Ouazzane
- Oujda
- Qalaa Sraghna
- Méknès
- Nador
- Sefrou
- Safi
- Saidia
- Settat
- Sidi bennour
- Sidi Kacem
- Sidi Mandri
- Sidi slimane
- Souq Larbaa
- Taza

5 images Spot5

- Agadir
- Kénitra
- Marrakech
- Rabat
- Tanger



Analyse temporelle

L'analyse temporelle permettra de déceler les différences en termes d'augmentation ou d'éradication des bidonvilles.

On distingue quatre cas:

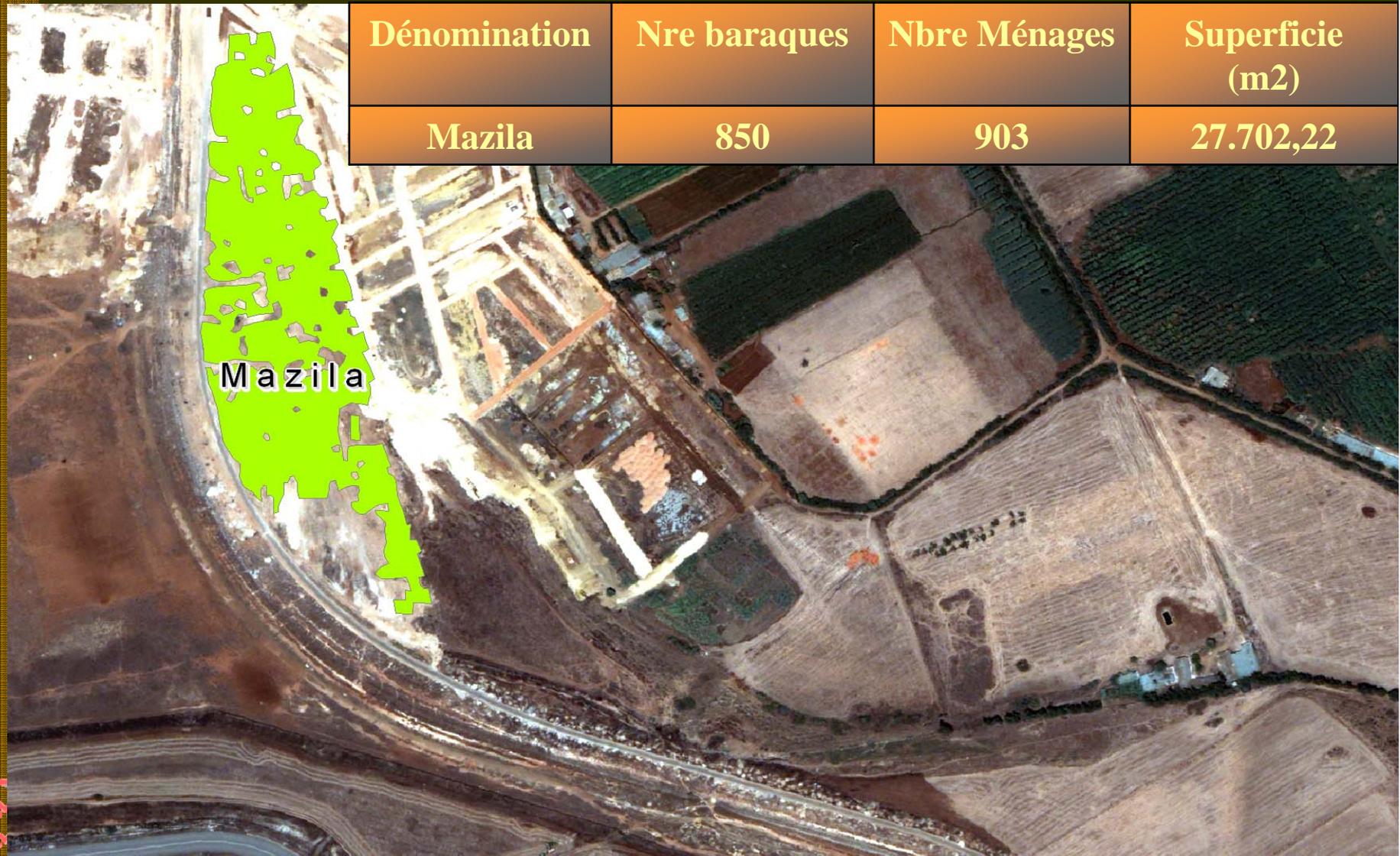
1. Bidonvilles non changés
2. Bidonvilles ayant connu une extension (même minime)
3. Bidonvilles éradiqué totalement
4. Bidonvilles en cours d'éradication



Cas 1&2: bidonvilles non changés et extension très négligeable (Meknès)

Dénomination	Nombre de baraques	Nombre de Ménages	Etat du changement	Superficie (m2)
C. T Agricol	156	156	Non	9734,97
Genie	625	846	Non	40390,03
Cas Sociaux BMO	198	498	Non	506,38
El fetouaki (Poche militaire)	390	390	Non	7362,67
Km 6 Route Lhaj Kaddour	40	40	Non	994,56
Anciens Combattants	601	1002	Non	18683,94
Rarhat Hahad Poche militaire	235	235	Non	9098,18
Caid Ayyad	-	-	Non	1112,81
Cas Sociaux Sidi Baba	50	50	Non	7830,45
Characher Bab Tekari	44	44	Non	8157,42
Derb Elferrabe Sidi Said (Kasbat chourafa)	40	40	Non	289,3
Oued Khimi	15	15	Non	929,27
Zraib Toulal et Khlef Sour	80	80	Non	757,31
Al Bayad			extension	57,23
Al Bayad	366	408	Non	6764,5
Douar Jbala	573	670	Non	6094,69

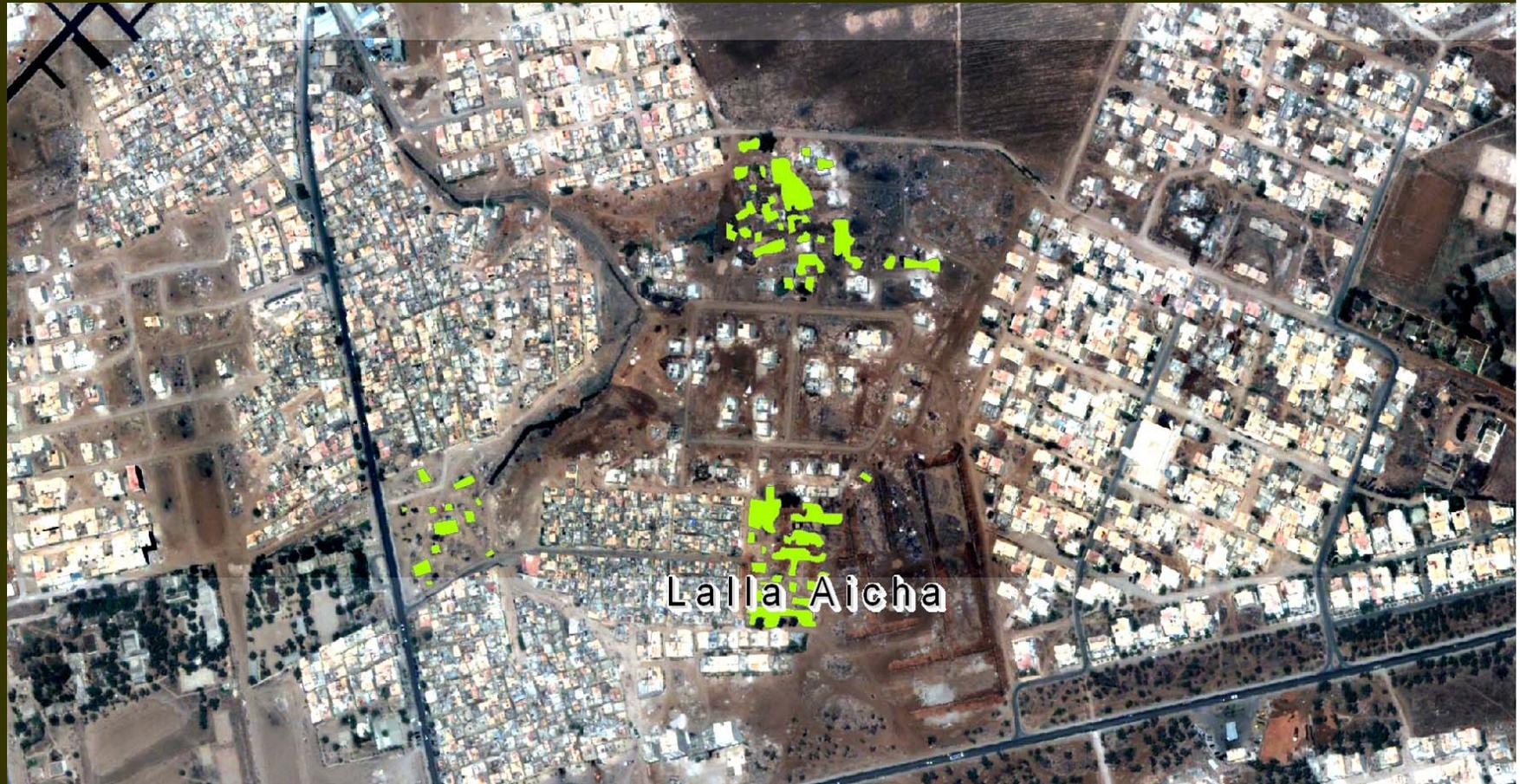
Cas 3: bidonvilles totalement éradiqué (Mazila à Meknès)



Dénomination	Nre baraques	Nbre Ménages	Superficie (m2)
Mazila	850	903	27.702,22



Cas 3: bidonvilles totalement éradiqué (Béni Mellal, ville déclarée VSB en 2007)

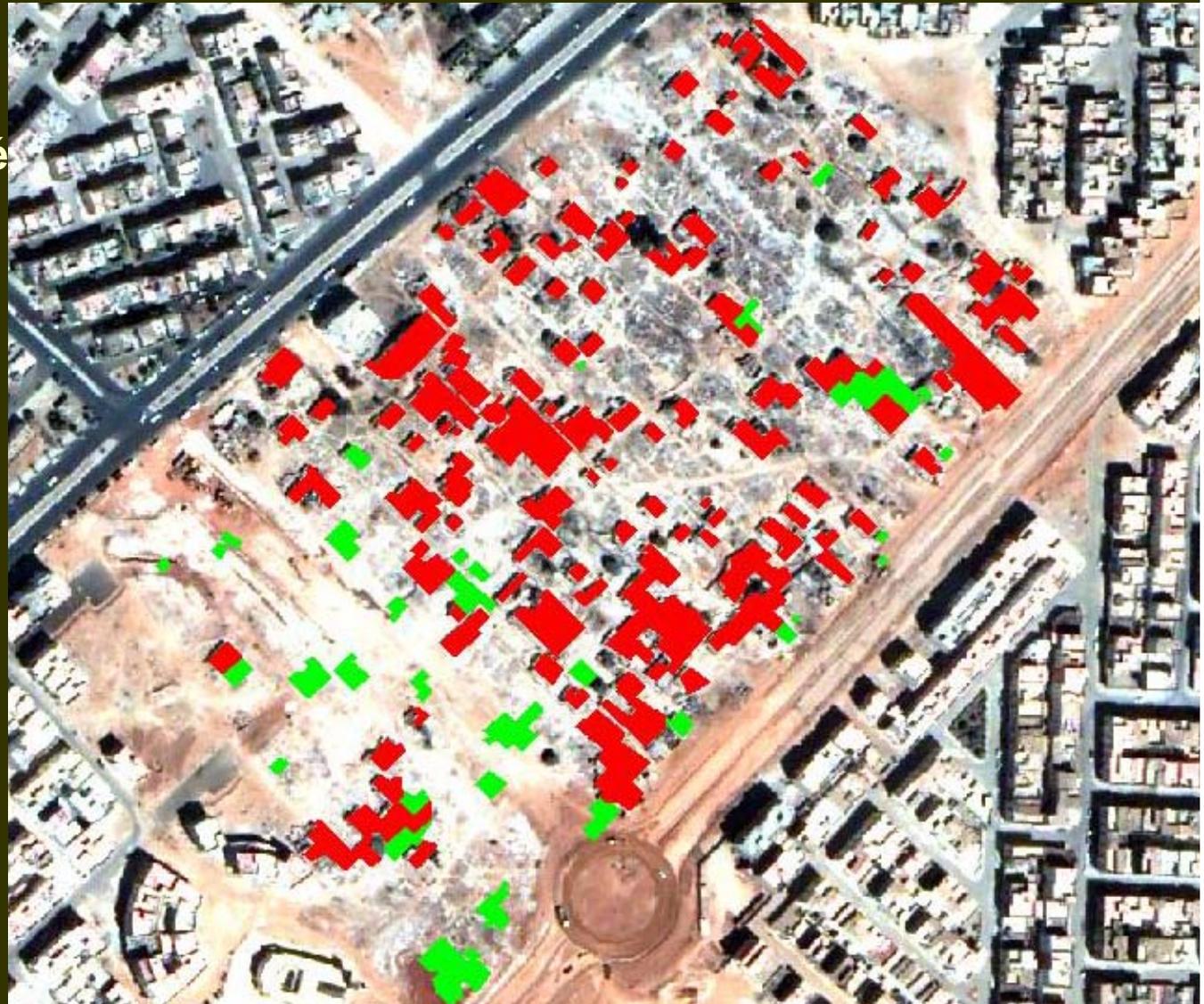


Dénomination	Nbre baraques	Nbre Ménages	Superficie (m2)
Lalla Aicha	198	198	8461,33



Cas 4: bidonvilles en cours d'éradication (Mohammadia)

-  Bidonville non Changé (82,5%)
-  Bidonville éradiqué (17,5%)



MERCI

